

Fiche de données de sécurité

Édité le : 29/06/2023

Revision : LSI_2023-1-CLP du 29/06/2023

ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens

Nom commercial : ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens

Numéro C.A.S : 8006-75-5

Pays d'origine : **Espagne**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SAS ROBERTET BIO
20 ZI Rhône Vallée Sud
07250 LE POUZIN
Tél:33 (0)4.75.21.73.16
Fax :33 (0)4.75.21.75.34

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence:
33(0)4 75 21 73 16 (pendant les heures normales d'ouverture 8h-17h30)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

AH1 Danger par aspiration 1
EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
FL3 Liquides inflammables 3
REP2 Toxicité pour la reproduction 2
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 29/06/2023 ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens

Revision : LSI_2023-1-CLP du 29/06/2023

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement: DANGER

AH1 Danger par aspiration 1
EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
FL3 Liquides inflammables 3
REP2 Toxicité pour la reproduction 2
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.



2.3. Autres dangers

Contient alpha-Phellandrene, Limonene, beta-Phellandrene, alpha-Pinene, p-Cymene, Myrcene, gamma-Terpinene

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Liste des composants à signaler :

3.1. Substances

Numéro d'identification	Substance	Classes danger & Phrases H	LCS / Facteurs M / ATE	Pourcentage %
CAS# 99-83-2 EINECS# 202-792-5	alpha-Phellandrene	AH1, EHA1, EHC1, FL3 H304, H400, H410, H226		60.00
CAS# 99-49-0 EINECS# 202-759-5	Carvone	SS1B H317		20.00
CAS# 5989-27-5 EINECS# 227-813-5	Limonene	AH1, EHA1, EHC3, FL3, SCI2, SS1B H304, H400, H412, H226, H315, H317		20.00
CAS# 555-10-2 EINECS# 209-081-9	beta-Phellandrene	AH1, FL3 H304, H226		10.00

Fiche de données de sécurité

Édité le : 29/06/2023 ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens Revision : LSI_2023-1-CLP du 29/06/2023

CAS# 80-56-8 EINECS# 201-291-9	alpha-Pinene	AH1, ATO4, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B H304, H302, H400, H410, H226, H315, H317	ATE (Orale) : 500mg/kg	3.00
CAS# 99-87-6 EINECS# 202-796-7	p-Cymene	AH1, EHC2, FL3, REP2 H304, H411, H226, H361		2.50
CAS# 123-35-3 EINECS# 204-622-5	Myrcene	AH1, EDI2, EDI2A, EHA1, EHC2, FL3, SCI2 H304, H319, H319, H400, H411, H226, H315		2.00
CAS# 586-62-9 EINECS# 209-578-0	Terpinolene	AH1, EHA1, EHC1, FL3, SS1B H304, H400, H410, H226, H317		0.30
CAS# 127-91-3 EINECS# 204-872-5	beta-Pinene	AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B H304, H400, H410, H226, H315, H317		0.20
CAS# 99-85-4 EINECS# 202-794-6	gamma-Terpinene	AH1, FL3, REP2 H304, H226, H361		0.10

3.2. Mélanges

NON CONCERNE

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

NON CONCERNE

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

NON CONCERNE

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO₂, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit est peu inflammable

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 29/06/2023 ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens Revision : LSI_2023-1-CLP du 29/06/2023

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les contenants fermés hors de leur utilisation.
- A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

Fiche de données de sécurité

Édité le : 29/06/2023 ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens

Revision : LSI_2023-1-CLP du 29/06/2023

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Protection non requise.
- Protection respiratoire : Porter un masque.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur :	Incolore à jaune pâle
Densité relative (d ₂₀ /20) :	[0.865 ; 0.885]
Indice de réfraction @ 20°C :	[1.470 ; 1.485]
Pouvoir rotatoire en ° :	[+95.0 ; +115.0]
Point éclair (°C) :	52

9.2. Autres informations

NON CONCERNE

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

NON CONCERNE

10.2. Stabilité chimique

NON CONCERNE

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

NON CONCERNE

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures proches du point d'éclair (voir section 9). Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

NON CONCERNE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fiche de données de sécurité

Édité le : 29/06/2023 ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens Revision : LSI_2023-1-CLP du 29/06/2023

Décomposition thermique / conditions à éviter : Éviter le contact avec toute flamme ou étincelle. Eviter les surchauffes et les rayons directs du soleil. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

- Orale

3 740,14 (Déterminée)

- Inhalation

Non Déterminé

- Cutanée

Non Déterminé

11.2. Informations sur les autres dangers

Selon nos informations actuelles, aucunes substances n'est considérée comme perturbateur endocrinien.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

NON CONCERNE

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NON CONCERNE

12.4. Mobilité dans le sol

NON CONCERNE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

NON CONCERNE

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Selon nos informations actuelles, aucunes substances n'est considérée comme perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

NON CONCERNE

Fiche de données de sécurité

Édité le : 29/06/2023 ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens Revision : LSI_2023-1-CLP du 29/06/2023

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légalles

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR/ADN/RID:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID : 1197 (Code tunnel(D/E))

IMDG:1197

IATA :1197

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : EXTRAITS LIQUIDES

IMDG:EXTRAITS LIQUIDES

IATA :EXTRAITS LIQUIDES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : 3

IMDG:3

IATA :3

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : III

IMDG:III

IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

Édité le : 29/06/2023 ANETH FEUILLES HE BIO / Anethum graveolens Revision : LSI_2023-1-CLP du 29/06/2023

IMDG : matière de type polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.